

**Accord franco-suisse
Obligations militaire à l'égard de l'autre Etat**

(article 3 de la convention entre le gouvernement de la république française et le conseil fédéral suisse du 16 novembre 1995)

En vertu de la convention du 16 novembre 1995 entre le Conseil Fédéral de Suisse et le Gouvernement de la République Française relative au service militaire des doubles nationaux, les citoyens de sexe masculin possédant la double nationalité franco-suisse **peuvent déclarer vouloir accomplir leurs obligations militaires à l'égard de l'autre État avant d'avoir atteint l'âge de 19 ans.** La préfecture délivre alors une « Déclaration d'option, modèle B ».

Les personnes concernées, **domiciliées dans le Territoire de Belfort, qui ont déjà sollicité un certificat de résidence modèle A,** doivent **compléter directement la version informatique du formulaire de déclaration modèle B,** accessible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Demarches/Declaration-d-option-militaire>

L'imprimer (pas d'impression recto-verso), le signer (par le représentant légal si le demandeur est mineur) et le retourner à la Préfecture du Territoire de Belfort, **accompagné d'une enveloppe à votre nom et adresse affranchie,** à l'adresse suivante :

**Préfecture du Territoire de Belfort
Pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale
1 rue Bartholdi
90020 BELFORT Cedex**

Cet exemplaire devra être accompagné **d'une photocopie des documents suivants :**

- un justificatif de domicile de moins de 6 mois (ex : facture électricité, quittance de loyer...)
- si vous êtes hébergé chez vos parents, une attestation d'hébergement ainsi qu'une copie recto-verso d'une pièce d'identité au même nom que la facture transmise.

➔ La déclaration d'option, signée par la Préfecture, sera ensuite envoyée :

- à l'intéressé, à l'adresse mail qu'il aura indiquée ;
- au consulat général de Suisse à Lyon ;
- au Centre du Service National de Besançon.

➔ Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : pref-reglementation@territoire-de-belfort.gouv.fr

Tout document incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives sera retourné à l'intéressé, et ne pourra être considéré comme une déclaration d'